

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 03 avril par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**Présents** : Michel BOBILLIER, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

**Procuration** : Madame Alexandra CABOCEL absente excusée donne procuration à Madame Christelle DUQUET

**Secrétaire de séance** : Madame Nadège MOUGIN

Le PV de la séance du 6 mars 2017 est adopté sans observation.

### **Courriers**

Remerciement de Nelly et Charles MAIRE pour les intentions à l'occasion de leur mariage.

### **I Finances** :

#### **Décision du Maire N°1/2017**

Le Maire décide de réaliser les travaux de câblerie pour les tableaux interactifs à l'école primaire avec l'entreprise BALOSSI MARGUET SAS de Morteau pour un montant de 2 496.28 euros HT.

#### **Décision du Maire N°2/2017**

Le Maire décide de réaliser l'achat d'un gazon synthétique pour le terrain multisports à KOMPAN de Dannemarie Les Lys Cedex (77) pour un montant de 7 071.00 euros HT.

#### **Choix de l'entreprise pour réaliser les travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public : Délibération N° 17.04**

Le Maire expose au Conseil Municipal que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public.

Le Conseil municipal, considérant le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres, approuve les décisions de la CAO. Réponses reçues : 5

- BALOSSI MARGUET : 168 651.00 € HT
- SPIE Serre les Sapins : 186 922.20 € HT
- CITEOS Ecole Valentin : 174 443.70 € HT
- SOBECA Chemaudin : offre irrégulière
- SAG VIGILEC Voujeaucourt : offre irrégulière

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et sur avis de la commission vote à l'unanimité pour retenir l'entreprise BALOSSI MARGUET pour les travaux de rénovation de l'éclairage public. Les travaux seront effectués à partir d'un accord cadre à bons de commande d'une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification au titulaire. Il est ensuite renouvelable tacitement, trois fois, par période de douze mois pour chaque période de reconduction.

#### **Vote des taux pour les impôts directs : Délibération N° 13.04**

##### **Budget communal 2017 : produit des contributions directes 2017 : fixation du taux des taxes**

Le Conseil Municipal, réuni en session budgétaire, sur proposition de la commission des finances, fixe la somme à recouvrer par l'administration fiscale au titre des contributions directes pour l'année 2017 (art. 73111) à la somme de 514 323.00 € avec une augmentation de 1% du taux de chacune des taxes :

- Taxe d'habitation : taux de 14.61 % devant produire la somme de 324 926.00 euros
- Taxe foncier bâti : taux de 8.37 % devant produire la somme de 156 603.00 euros
- Taxe foncier non bâti : taux de 24.75 % devant produire la somme de 32 794.00 euros

Le montant total des taxes s'élève à 514 323.00 euros.

**Nombre d'abstentions : 0**

**Nombre de voix : « contre » : 0**

**Nombre de voix : « pour » : 18 dont 1 procuration**

## Examen et vote du budget : Délibération N° 14.04

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2017 qui reprend à la fois les crédits de reports et les excédents ou les déficits des différents comptes administratifs 2016.

Le projet de budget est ainsi arrêté :

<b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Prévisions BP</b>	<b>Résultat</b>
	<b>Exercice 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>suppl.2017</b>	<b>BP</b>
<b>Budget Principal</b>				
Dép. fonctionnement			1 596 171.39	1 596 171.39
Rec.fonctionnement		406 742.15	1 189 429.24	1 596 171.39
Dép.investissement	98 123.77	183 108.89	1 891 121.98	2 172 354.64
Rec.investissement	15 036.00		2 157 318.64	2 172 354.64
<b>Budget Forêts</b>				
Dép. fonctionnement			95 004.29	95 004.29
Rec.fonctionnement		54 394.29	40 610.00	95 004.29
Dép.investissement	11 215.35	3 589.92	10 104.29	24 909.56
Rec.investissement			24 909.56	24 909.56

Les principales nouvelles opérations d'investissement retenues dans ce projet sont :

- \* Réfection de la salle polyvalente      1 063 690.48 € TTC
- \* Eclairage public                              60 000.00 € TTC
- \* Ecole Numérique                              25 372.00 € TTC

## Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes au Maire, suite à la revalorisation du point d'indice : Délibération N°15.04

Vu les délibérations du 7 avril 2014 fixant le montant des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire,

Vu que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret N° 2017-85 du 26/01/2017 portant rectification du décret N° 82-1105 du 23/12/1982 et du décret N°85-1184 du 24/10/1985,

Le Maire propose de conserver le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions au Maire au taux de 43 % et au taux de 9% aux Adjointes au Maire de l'**indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique** selon la grille autorisée pour une population de 1000 à 3499 habitants.

L'assemblée accepte à l'unanimité de conserver le taux de 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant au montant des indemnités de l'exercice effectif des fonctions au Maire et au taux de 9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant au montant des indemnités de l'exercice effectif des fonctions des Adjointes au Maire, avec effet rétroactif au 01 janvier 2017.

## Revalorisation du montant du loyer de l'appartement de la Poste suite à rénovation : Délibération N° 16.04

Le Maire propose de louer l'appartement situé à l'étage de la Poste au tarif de 600 euros/mois et selon l'indice de référence du 2<sup>ème</sup> trimestre des loyers de l'année précédente.

Il propose de fixer à 25 euros la location du garage et à 50 euros les frais d'avance sur charges.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs précités pour le logement de la Poste suite aux travaux de rénovation.

## II Urbanisme :

### DPU

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'immeuble sur la parcelle cadastrée :

- AE N° 407, Rue des Rosiers pour une contenance de 8 ares à Madame et Monsieur Valentin MARTIN.

### **III Bâtiments :**

#### **Restructuration de la salle polyvalente**

Les appels d'offres pour les travaux de la salle polyvalente sont prévus pour la fin du mois d'avril.

### **IV Intercommunalité :**

#### **Compte-rendu de réunion de la CCPM**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 16/03/2017.

#### **Compte-rendu du SIVU de l'eau du 23/02/2017**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du SIVU de l'eau du 23/02/2017.

### **V Affaires diverses :**

#### **Compte-rendu du Conseil d'école primaire**

Monsieur Martial CORDIER lecture du compte-rendu du Conseil de l'école primaire du 07/03/2017.

#### **Compte-rendu de la commission de voirie du 18/03/2017**

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne lecture du compte-rendu de la commission voirie du 18/03/2017.

#### **Fibre optique**

Les travaux de la fibre optique ont commencé sur la commune semaine 15.

#### **Plan Vigipirate**

Madame Frédérique FLEURY demande des renseignements sur l'organisation des manifestations proposées par les Associations quant aux mesures à prendre selon le plan Vigipirate.

#### **Activités des Associations durant les travaux de restructuration de la salle polyvalente**

Un courrier à Monsieur Michel DUQUET, Prêtre de Maîche, sera envoyé pour une demande de l'utilisation de la maison paroissiale située 5 rue Pasteur pour les activités des associations durant les travaux de restructuration de la salle polyvalente.

#### **Périscolaire**

Une réunion sur le bilan de l'activité du périscolaire sera programmée courant du mois d'avril.

La séance est levée à 22 heures 52.